

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

IER VOLUME DECEMBRE 1895 12ÈME LIVRAISON

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN
DE LA NOUVELLE-FRANCE

III

Le 16 juin 1703, une nouvelle déclaration du roi ordonna que le Conseil fut composé à l'avenir du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant et de douze conseillers, dont onze laïcs et un clerc. Par cette même déclaration, M. Joseph de la Colombière, docteur en droit civil et canon, grand archidiacre et grand vicaire, était nommé conseiller clerc, et MM. de la Durantaye, de Repentigny, Aubert de la Chesnaye, et Rouer de Villeray, conseillers laïcs.

1703—octobre 29 : Installation des conseillers d'augmentation.

1. *Joseph de la Colombière* (vol. 2, p. 141).
2. *Olivier Morel de la Durantaye* (p. 142).
3. *François Aubert de la Chesnaye* (p. 143).
4. *Augustin Rouer de Villeray* (p. 143).

Le même jour fut installé comme conseiller *François Hazeur*, nommé à la place de Charles Aubert de la Chesnaye, décédé. *Jean-Baptiste LeGardeur, écuyer, sieur de Repentigny*, nommé conseiller le 16 juin 1703, ne présenta ses lettres que le 17 août 1705—Il fut installé le 16 novembre. (vol. 2, p. 163; vol. 5, p. 125).

1704—juin 1 : *Charles Macart*, nommé conseiller en remplacement de *Charles Denis* de Vitré, décédé. Installé le 16 novembre 1705. (Vol. 2, p. 163).

1707—juin 17 : *Michel Sarrasin*, nommé conseiller à la place du sieur Duchesnay. Installé le 27 novembre 1707.

1710—janvier 20 : Plusieurs conseillers sont absents, en France, à Montréal, sur leurs terres, ou trop vieux pour assister aux séances, le conseil nomme pour les remplacer temporairement *Paul Denys de Saint-Simon* (prévôt des maréchaux) et *Guillaume Gaillard*, praticien (vol. 6, p. 6).

1710—mai 5 : *Claude Bermen de la Martinière* est nommé premier conseiller. Installé le 6 octobre.

1710—mai 5 : *Martin Chéron*, nommé conseiller à la place du sieur Riverin (vol. 3, p. 52).

1710—mai 5 : *Eustache Chartier de Lotbinière*, avocat, est nommé conseiller à la place de M. de Repentigny, décédé. Il n'a pas l'âge requis mais le roi lui donne dispense (vol. 3, p. 55).

1710—mai 5 : *Guillaume Gaillard*, nommé conseiller à la place de François Hazeur, décédé.

1712—juin 18 : *Jean-François Hazeur*, avocat en parlement, lieutenant particulier de la prévôté, nommé conseiller à la place de Villeray, décédé (vol. 3, p. 72).

Son beau père M. de Lino est aussi conseiller. Dispense est accordée. Quand ils voteront du même côté cela équivaudra à un seul vote (vol. 3, p. 72).

1714—mai 12 : *Paul Denis, écuyer, sieur de St-Simon*, prévôt de la maréchaussée, est nommé pour remplir la première charge vacante au conseil—Installé le 20 août.

1717—avril 3 : *Louis Rouer d'Artigny*, nommé à la place d'Olivier Morel, sieur de la Durantaye, décédé. (vol. 5, p. 2).

1718—juillet 1 : *Jean Petit* (trésorier de la marine, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris),

nommé à la place de Martin Chéron, décédé. (vol. 5, p. 44).

1719—septembre 1 : *Mathurin-François Martin*, sieur de Lino, nommé premier conseiller à la place du sieur de la Martinière, décédé (vol. 5, p. 52).

1721—mai 13 : *Charles Guillimin*, nommé à la place de Jean Petit, décédé. (vol. 5, p. 55).

1722—février 10 : *Jean-Eustache Lanouillier* (sieur de Boisclair, contrôleur de la marine, grand voyer), avocat à la cour du Parlement de Paris, nommé à la place du sieur de Lino, fait premier conseiller. (Vol. 6, p. 1).

1724—janvier 4 : *M. de Varennes*, archidiacre de Québec, nommé conseiller clerc à la place de M. de la Colombière, décédé. (Vol. 6, p. 20).

1727—février 19 : M. de Lino, premier conseiller, est nommé garde des sceaux à la place de M. de Lotbinière qui a embrassé l'état ecclésiastique. (Vol. 6, p. 102).

1727—mars 1 : *Jean Crespin*, nommé à la place du sieur Aubert, décédé. (Vol. 6, p. 102).

1729—mai 17 : *Le sieur de la Tour*, docteur en droit, doyen de l'église cathédrale de Québec, nommé conseiller clerc à la place de M. de Varennes.

Nota.—Un conseiller clerc ne peut présider aux séances, ni assister aux jugements dans les affaires criminelles—(Vol. 6, p. 130). M. de la Tour, ayant représenté au roi qu'on lui faisait difficulté de lui accorder le même rang en séance que celui dont jouissaient les conseillers clercs dans les conseils supérieurs de France sur la raison qu'il ne leur était pas attribué par la déclaration de 1703 et que MM. de la Colombière et de Varennes n'avaient été installés que suivant le rang de leur réception, il fut décidé le 25 mars 1730 (vol. 6, p. 167), que les conseillers clercs auraient rang au conseil de Québec après le doyen et le plus ancien conseiller en l'absence du doyen, mais sans pouvoir jamais présider.

1730—janvier 13 : *François-Etienne Cugnet*, avo-

cat au parlement de Paris, nommé conseiller à la place du sieur Gaillard, décédé. (Vol. 6, p. 168).

1733—avril 18 : M. Cugnet nommé premier conseiller à la place du sieur de Lino, décédé (Vol. 7, p. 29 et *Ed. et Ord.* Vol. III, p. 102).

1733—avril 18 : *Jean-Victor Varin*, nommé conseiller à la place de M. Cugnet, fait premier conseiller (Vol. 7, p. 30).

1733—avril 18 : *François Foucault*, nommé conseiller à la place du sieur de St-Simon, décédé (Vol. 7, p. 31).

1733—avril 18 : M. Sarrasin nommé garde des sceaux à la place de M. de Lino, décédé. (Vol. 7 p. 32, et *Ed. et Ord.* (Vol. III, p. 101).

1735—mars 21 : M. Lanouillier, nommé garde des sceaux à la place de M. Sarrasin, décédé. (Vol. 7, p. 52)

1735—avril 1 : *Thomas-Jacques Taschereau*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 1).

1735—avril 1 : *Le sieur de la Fontaine* (Jacques de la Fontaine de Belcourt), nommé conseiller. (Vol. 8, p. 2).

1736—mars 7 : *Le sieur Gaillard de St-Laurent*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 3).

1736—mars 7 : *Le sieur Estèbe*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 4).

Nota.—Le 19 septembre 1737, les conseillers remercient le roi de leur avoir envoyé son portrait qui a été placé dans la salle des séances du conseil. (Vol. 7, p. 54).

Nota.—Le 22 avril 1742, le comte de Maurepas écrit au marquis de Beauharnois que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au côté, le roi veut que les officiers et les gentilhommes seulement puissent plaider leurs causes sans être obligés de quitter l'épée. Il est vrai que dans les cours supérieures de France il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter l'épée, mais le roi ordonnera que cet usage s'observe

dans la colonie lorsqu'il jugera à propos de prescrire aux officiers des conseils supérieurs de rendre la justice en robe. (Vol. 7, p. 22).

1743—avril 1: *Le sieur Vallier*, théologal au chapitre, est nommé conseiller clerc, pour remplir cette position vacante (vol. 9, p. 8).

Au mois d'août 1742, le roi rendit un édit qui devait donner un grand encouragement aux jeunes gens qui se destinaient à la magistrature.

“ L'attention continuelle que nous donnons à l'administration de la justice dans nos colonies, y est-il dit, nous a porté, depuis quelques années, à autoriser les gouverneurs et les intendants à établir des assesseurs dans nos conseils supérieurs, non seulement pour y accélérer l'expédition des affaires, mais encore pour mettre ces assesseurs à portée de se rendre de plus en plus capables de remplir les charges de conseillers ou d'autres places de judicature qui viendraient à vaquer; nous avons la satisfaction de reconnaître par l'expérience que cet établissement répond à nos vues et qu'il est temps de lui donner une forme stable et authentique, et nous nous y déterminons d'autant plus volontiers que nous donnerons en même temps à nos sujets des colonies une nouvelle preuve des soins que nous apportons à tout ce qui peut contribuer à leur tranquillité et à leur bonheur.”

Les gouverneurs et les intendants des colonies reçurent donc autorité de nommer conjointement quatre assesseurs dans chacun des conseils supérieurs. Ces assesseurs devaient être reçus avec les mêmes formalités que les conseillers de nomination royale.—Ils prenaient rang et séance par ordre d'ancienneté entre eux, mais ils n'avaient voix délibérative que dans le jugement des affaires dont ils étaient rapporteurs.—Leurs commissions n'étaient valides que pour trois années, mais les autorités coloniales pouvaient les renouveler au besoin.—Enfin, ces assesseurs devaient jouir des mêmes privilèges,

exemptions, prérogatives et honneurs qui étaient attachés aux charges des conseillers. (Vol. 9, p. 400 et *Ed. et Ord.*, vol. 1, p. 561).

1744—mars 25 : *Le sieur Guillimin fils*, assesseur au Conseil, est nommé conseiller à la place du sieur Guillimin, père, décédé. (Vol. 9, p. 30).

1744—mars 25 : *Le sieur Gaultier* (Jean-François, médecin du roi), est nommé à la place du sieur Gaillard, décédé. (Vol. 9, p. 30).

1745—avril 28 : Comme M. Guillimin, nommé conseiller le 25 mars 1744, se trouve à siéger avec son beau père M. Foucault, il lui est donné des lettres de dispense d'alliance.

1746—décembre 3 : Le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart usent de la prérogative qui leur est accordée par l'édit du roi de 1742 et nomment *Joseph Etienne Nouchet*, assesseur au conseil. " Le roi disent-ils, voulant donner de l'émulation aux jeunes gens de famille de la colonie qui ont déjà fait des progrès dans l'étude de la jurisprudence dans les conférences de droit que fait le procureur-général (M. Verrier) pour les placer ensuite dans les emplois de judicature qui deviendront vacants soit au Conseil Supérieur ou dans les autres tribunaux, informés de l'assiduité du sieur Nouchet aux conférences nous le nommons conseiller assesseur au conseil. (Vol. 9 p. 41).

1747—Janvier 1 : *Joseph Perthuis*, nommé conseiller à la place du sieur d'Artigny, décédé. (Vol. 9, p. 45).

1749—mai 1 : *Jacques Michel Bréard*, nommé conseiller à la place de Varin, nommé contrôleur de la marine. (Vol. 9, p. 68).

1749—mai 1 : *L'abbé de la Corne*, nommé conseiller clerc à la place de M. Vallier, décédé. (Vol. 9. p. 69).

1750—juin 1 : *Le sieur Nouchet*, assesseur, nommé conseiller à la place de M. de Lotbinière, décédé. (Vol. 9, p. 79).

1752—juillet 3 : Le sieur Foucault nommé premier

conseiller pour succéder à M. Cugnet décédé. (Vol. 9, p. 86.)

1751—novembre 25 : *Jean-Antoine Bedout* nommé par MM. de la Jonquière et Bigot, conseiller assesseur. (Vol. 9, p. 87).

1752—juillet 3 : *M. Bedout* est nommé conseiller (Vol. 10, p. 1).

1753—décembre 24 : *Michel Bénard* est nommé assesseur par Duquesne et Bigot. (Vol. 10, p. 2.)

1754—mai 15 : *Hiché* (Henri) nommé conseil'er. (Vol. 10, p. 3).

1754—mai 15 : *Imbert* (Jacques) nommé conseiller. (Vol. 10, p. 3).

1754—octobre 4 : *Thomas-Marie Cugnet* nommé assesseur par Duquesne et Bigot. (Vol. 10, p. 3).

1757—avril 24 : *Michel Bénard* nommé conseiller (Vol. 10, p. 12).

1757—avril 24 : *Thomas-Marie Cugnet* est nommé conseiller. (Vol. 10, p. 13).

1758—février 1 : *M. Estèbe*, ayant résigné sa charge de conseiller, est nommé conseiller honoraire. (Vol. 10, p. 14).

Voilà quels furent les membres du Conseil Supérieur de la colonie, depuis sa fondation en 1663 jusqu'à sa dissolution au printemps de 1760.

IV

Il nous reste à donner maintenant la liste de ceux qui occupèrent les fonctions de greffier en chef et de procureur-général. Nous avons vu déjà qu'en 1663 Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, fut nommé greffier en chef. Lors du renouvellement du conseil en 1675, Gilles Rageot, greffier de la prévôté, fut nommé par erreur greffier du conseil, à la place de Peuvret. Ce dernier dût passer en France pour obtenir des nouvelles lettres de nomination (*Jug. et Delib. du cons. sup.* vol. 1, p. 993). Elles lui furent accordées le 15 avril 1676. Pendant

l'absence de Peuvret, Romain Becquet et Guillaume Roger prirent provisoirement sa place, (ibid. vol. 1, p. p. 1 et 31). Peuvret reprit ses fonctions le 25 octobre 1677 (ibid, p. 169, vol. 2) et il les exerça jusqu'à sa mort arrivée au mois de mai 1697. Il eut tour à tour sous ses ordres comme commis greffier : Guillaume Roger (26 juin 1678, vol. 2. p. 211), Denis Peuvret (3 février 1682, vol. 2, p. 750) et Alexandre Peuvret (21 mars 1689). Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, fut nommé greffier en chef en survivance de son père, le 1 mars 1693. (Let. enrég. 28 fév. 1695, vol. 2, p. 988).

Charles de Monseignat remplaça Alexandre Peuvret, le premier juin 1704 (Rég. ins. C. S. vol. 3, page 7). Il eut pour successeurs à venir à la conquête du pays :

1718—novembre 20 : *Pierre Rivet*, nommé par l'intendant Bégon à la place de Charles de Monseignat, décédé. Nomination confirmée par le roi le 13 mai 1719. (vol. 5, p.p. 3, 43).

1722—février 10 : *François Daine*, à la place de Pierre Rivet, décédé. (vol. 5, p. 133).

1736—décembre 6 : *Chrystophe Hilarion DuLaurent* est nommé commis greffier du conseil par Daine (vol. 8, p. 15).

1744—mars 25 : *Nicolas Boisseau*, greffier de la prévôté de Québec, est nommé greffier en chef du conseil à la place de Daine nommé lieutenant-général de la prévôté (vol. 9, p. 29). Le fils de Boisseau, Nicolas-Gaspard, lui succède au greffe de la prévôté. On lui donne dispense d'âge (vol. 7, p. 31).

Le premier procureur-général du conseil fut Jean Bourdon qui exerça de 1663 à 1668. On a vu que de 1668 à 1674, MM. de Mouchy et de Lotbinière le remplacèrent comme substitués. Le 29 mai 1674, Denis Joseph Ruette d'Auteuil fut nommé procureur-général sur présentation de la compagnie des Indes (Reg. ins. c. s. vol. 1, p. 54). Cette nomination fut renouvelée le 13 mai 1675. Le 28 avril 1677, François Magdeleine Ruette d'Auteuil de Monceaux fut nommé substitut (vol. 1, p.

90). Le 2 juin 1680, il recevait la place de procureur-général en survivance de son père (ibid p. 92) qui mourut en 1679.

La nomination du sieur de Monceaux donna lieu à une querelle assez accentuée entre le gouverneur et l'intendant. Après la mort du premier procureur du nom de d'Auteuil, l'intendant alla trouver le gouverneur et lui dit que, dès 1676, voyant M. d'Auteuil incommodé de la poitrine et d'une fluxion sur les yeux et ayant peur que la mort le prit sans qu'il eût personne pour le remplacer, il en écrivit à Colbert. Ce dernier lui envoya des lettres en blanc avec pouvoir de les remplir du moment que M. d'Auteuil serait mort. Depuis deux ans, le fils de d'Auteuil remplissait tous les devoirs de la charge occupée par son père. Il était le seul, du reste, dans tout le pays, de ceux qui aspiraient à une charge, qui eût fait son cours de droit et qui eût été reçu avocat du parlement de Paris. Aussi l'intendant n'avait pas hésité à le nommer substitut. Le gouverneur, qui n'avait pas été consulté, s'opposa vigoureusement à la nomination du jeune d'Auteuil sous le prétexte que n'ayant que vingt-deux ans, il n'avait pas l'âge requis pour occuper une position aussi importante. Le Conseil, à qui l'intendant en appela passa outre et installa le sieur de Monceaux, à la place de son père, le 14 décembre 1679. Cette nomination fut confirmée par le roi en 1680. (Cf. Jug. et Del. C. S., p.p. 341, 342, 343, 344, 346, 422).

D'un caractère hautain et autoritaire et fier de la victoire qu'il avait remportée sur le gouverneur, le nouveau procureur-général voulut tout régenter. En 1706, il trouva un maître à sa taille dans la personne de l'intendant Raudot qui se piquait d'être un légiste et qui aimait à rendre lui-même la justice et à accommoder les procès. En 1706, d'Auteuil demanda l'autorisation de passer en France, afin de régulariser sa position (vol. 5, p. 440). Le plus jeune des conseillers Charles Macart, puis Pierre Haynard, juge de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, le remplacèrent provisoirement comme subs-

titut pendant son absence (ibid). Le 24 octobre 1707, on apprit au conseil que le roi avait définitivement cassé d'Auteuil et qu'il était décidé que jusqu'à nouvel ordre Charles Macart ferait fonction de procureur-général comme étant le plus jeune des conseillers (ibid, p. 697).

Macart exerça de fait cet emploi jusqu'au 14 octobre 1712. D'Auteuil ne mourut qu'en 1737, et il ne cessa, depuis sa démission jusqu'à sa mort d'harcéler le ministre de ses mémoires au sujet de l'administration de la justice.

En 1710, le roi avait nommé procureur-général en titre Jessé Le Duc des Fontaines, mais celui-ci, arrivé à Québec le 7 septembre de la même année, y mourut le 22 du même mois, sans avoir été installé (1).

Le 14 juin 1712, Mathieu Benoist Collet, avocat au parlement de Paris, était enfin nommé à cette charge qui vacait depuis six années (Vol. 5, p. 523). Collet exerça avec beaucoup de distinction jusqu'à l'année 1727 où il mourut (2). C'est lui qui proposa au ministère la rédaction d'un code civil et qui présida à la délimitation des paroisses de la colonie. Il a laissé des mémoires pleins d'intérêt sur l'administration de la justice au pays.

À Collet succéda, le 20 avril 1728, (3) Guillaume Verrier, avocat au parlement de Paris. Il est le procureur-général le plus distingué que la colonie ait eu. Il est resté célèbre surtout par les leçons de droit qu'il donnait et l'ordre qu'il a mis dans les greffes des notaires. Verrier était un homme d'une grande science et qui aimait passionnément l'étude. On s'est tellement mépris sur Verrier et sa famille qu'il importe de rétablir les faits qui le concernent. Nous possédons sur ce magistrat des renseignements complets que nous livrerons au

(1) Registres paroissiaux de Québec. Cf. Archives Nationales, Paris, E. 1948, folio 225—Ordre que les gages dûs au Sieur Jessé Le Duc des Fontaines, procureur-général au Conseil Supérieur de Québec, lui soient payés.

(2) Registres de Québec, 7 mars 1727.

(3) Reg. ins. cons. sup. vol. 6, p. 109.

public si Dieu nous prête vie. Verrier mourut à Québec en septembre 1758, après avoir occupé son emploi pendant trente années consécutives. C'est une belle carrière à étudier.

Après la mort de Verrier, c'est le conseiller Joseph Perthuis qui fit provisoirement les fonctions de procureur-général. Le Conseil siégea à Québec pour la dernière fois le 21 mai 1759. Les Anglais, ayant envahi le pays, les conseillers se retirèrent à Montréal. Le 24 novembre 1759, ils tenaient séance en cette dernière ville. Etaient présents : Foucault, premier conseiller, de La Fontaine, Imbert, Bedout, Cugnet et Perthuis. François Simonet, ancien praticien de la juridiction de Montréal, fut nommé d'office commis greffier.

Le procureur-général déclara qu'il était du devoir du Conseil de continuer à rendre la justice, malgré que l'ennemi se fut emparé de la capitale, et il fut décidé qu'au lieu de se réunir tous les samedis comme c'était l'habitude on tiendrait séance dans le palais où résidait l'intendant, chaque fois qu'il serait nécessaire. Les circonstances n'avaient pas permis au greffier en chef Boisseau de se rendre à Montréal, M. Lanouillier, ancien praticien, fut nommé à sa place, et c'est lui qui tint la plume jusqu'à la capitulation.

Le Conseil se réunit le 17 décembre 1759, les 5 février, 25 février, 10 mars, 17 mars, 14 avril et 28 avril 1760, jour où il fut décidé que les semences étant commencées le conseil prenait vacance jusqu'au lundi 30 juin 1760. Mais ce fut tout. Amherst et Murray étaient déjà rendus sous les murs de Montréal.

Cette persistance des conseillers à remplir leur devoir jusqu'au bout et à décider des procès sous les yeux de l'envahisseur, pour ainsi dire, peut paraître bizarre à quelques uns. Cela fait penser involontairement à la fameuse satire de Rulhière :

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube ?....

Pourtant, si l'on y songe bien, il y a quelque chose de grand dans ces conseillers qui rendent la justice au nom du roi de France à des sujets qui, de fait, sont déjà prisonniers de guerre. Il faut savoir mourir dignement. C'est ainsi que les vieux sénateurs romains se firent revêtir de leurs robes les plus éclatantes puis voulurent s'asseoir sur leurs chaises curules avec les insignes de leurs dignités, pour recevoir les barbares Gaulois qui envahissaient la cité aux sept collines.

J.-EDMOND ROY

REPONSES

Billards. (I, IV, 40).—Pierre de Sales Laterrière passant l'hiver de 1766-7 à Montréal où il s'amusait beaucoup, raconte que le "jeu favori est un jeu anglais appelé Wisk. Le jeu de billard est fort à la mode et plusieurs s'y ruinent."

XX.

Capot d'écolier. (I, IV, 41).—Dans le premier volume des TRAVELS de John Lambert, il y a une gravure représentant un écolier du séminaire de Québec, en 1806. Elle me fournit l'occasion d'ajouter quelques mots aux notes que vous avez publiées, pages 64, 78, 94, 121 du BULLETIN. Vous avez mentionné cette gravure.

La tête du jeune séminariste est coiffée d'un chapeau dit de castor ou chapeau de forme ou chapeau de soie, comme on voudra. Les bords sont relevés de chaque côté.

La redingote, d'un bleu assez tendre, dessine bien la taille ; la jupe de ce vêtement s'arrête à la cheville du pied. Ce doit être la "robe de pensionnaire" que portaient les élèves du collège Henri IV, à la Flèche, vers 1660, c'est-à-dire au temps où elle fut introduite en Canada.

La ceinture dépeinte par Lambert semble de deux ou trois couleurs dans lesquelles le jaune domine.

Les coutures du devant, des bras et du dos portent un passe-poil ou liséré blanc.

Cette dernière partie du costume est militaire. Nos coureurs de bois l'ont imitée. Si vous voulez savoir pourquoi les Jésuites l'avaient choisie, je vous dirai que tout, dans l'organisation des Jésuites, prend la forme militaire. C'est intentionnel. Alors rien d'étonnant que leurs écoliers reçoivent la marque du soldat puisque, à leurs propres yeux, soldats ils sont.

BENJAMIN SULTE

Tadoussac. (I, VI, 49).—“Il n'y a qu'un petit nombre d'années, dit N. E. (livraison d'octobre du BULLETIN, p. 155), que l'on s'est mis à écrire Tadousac et Bersimis, au lieu de Tadoussac et Betsiamis ou Betsiamitz.”

TADOUSAC est en effet une nouveauté, que nous laisserons aux Anglais, puisqu'ils ont l'air d'y tenir absolument.

Quand à BERSIMIS, c'est autre chose. Il faut savoir qu'il y a un endroit qui s'appelle Bersimis, et un endroit nommé Betsiamis. BETSIAMIS est l'ancien village montagnais, qui existe encore, et qui est situé sur la rive est de l'estuaire de la rivière Betsiamis. BERSIMIS est un petit centre industriel bâti depuis une vingtaine d'années à l'ouest de l'embouchure de la même rivière. Les Anglais sont encore coupables de cette dénomination, qui a du moins assez raison d'être.

BETSIAMIS et BERSIMIS signifient : RIVIÈRE AUX LAMPROIES.

V. A. H.

Ile aux Ruaux et Ile Madame. (I, IX, 82).—Voyez la note que j'ai publiée dans LES LETTRES DU P. DUPLESSIS, p. 2. On écrit aujourd'hui l'île aux Reaux, et l'on prononce comme si le mot était écrit RAU. Sur la carte de Bellin (édition de 1764, vol 1, No. 7), le géographe écrit : ILE AUX ROTS. Champlain disait l'ILE AUX RUOS ; et les anciens missionnaires jésuites : l'ILE AUX RUAUX. REAU ne veut rien dire, tandis que, dans l'ancien langage, RUAU signifiait : DÉTROIT. On appelle encore en France un détroit qui sépare l'île de Jersey des rochers de Drouilles et d'Ecrehon dans la Manche, à quelques milles des côtes de France, le RUAU.

En 1757, notre île aux Ruaux appartenait à Guillaume Guillimin, conseiller au conseil supérieur, qui la vendit, le 24 mars de cette année, à Charles Vallée, par acte devant Jean-Claude Panet.

Nous n'avons qu'une île Madame dans le fleuve St-Laurent, mais autrefois, sous le régime français, l'île d'Arichat (Netrichat), dans le détroit de Canseau, s'appelait aussi l'île Madame. L'île Madame, qui se trouve à la pointe est de l'île d'Orléans, à peu près vis-à-vis Berthier, semble avoir été appelée, ainsi par Champlain, peut-être en souvenir de l'île Madame que l'on voit à l'embouchure de la Charente, non loin de Brouage, la patrie du fondateur de Québec.

Il serait curieux de faire un relevé de tous les vieux noms de France que l'on retrouve ici, au Canada, surtout depuis Terre-Neuve jusqu'à Québec. Un simple coup d'œil sur les cartes de Bellin nous laisse voir sur les côtes de Bretagne : la baie de Beaufort, l'île Cormorandière, les Sept-Iles, le Blanc-Sablon ; parmi les Sept-Iles : l'île Menjan, l'île Brulée, le Taureau, les Piliers, les 3 Michaux, les Escourins ou Escouéden ce qui ressemble à notre Escoumain. La baie de Beaufort avec sa belle plage ovale couverte d'un sable qui couvre et découvre, ressemble étonnamment à la nôtre. De Brest à Bayonne, on trouve Belle-Isle, l'île de Grais, Brest, le Cap Breton, le Mingan, la baie des Trepassés. Les environs du Havre nous donnent

le cap de la Hève ; la Bretagne, l'île Césambre. Il y a même un CAP LÉVIS dans le Contentin. Quelqu'un d'entendu pourrait faire là dessus une foule de rapprochements intéressants.

J. E. R.

Terre-Neuve ou Terre-neuve. (I, X, 92.)— Littré, Guérin, Larousse écrivent TERRE-NEUVE pour désigner l'île, et TERRE-NEUVE quand il s'agit de la race canine que l'on sait. Nos journaux, eux, disent TERRENEUVE dans l'un et l'autre cas, sans s'inquiéter de Littré, de Guérin, de Larousse, ni de l'usage de France.

V. A. H.

Les d'Hinnisdal et les d'Armaillé. (I, XI, 103.)—Il est assez difficile de se renseigner sur ces choses de noblesse dans notre pays, où il n'y a guère qu'un d'Hoziér incomplet et qu'un dictionnaire du P. Anselme — peu commode à consulter attendu qu'il est propriété privée. Il ne servirait de rien, à notre avis, de demander à nos grandes bibliothèques d'acheter des ouvrages spéciaux concernant cette matière qui a perdu toute actualité et qui ne peut intéresser que quelques familles en particulier ou de rares chercheurs. A l'aide du peu de documents que nous possédons voici ce que nous pouvons répondre au correspondant BLASON.

La famille d'Hinnisdal (dont le véritable nom doit s'épeller Hinnisdael), est très ancienne. Elle est originaire du pays de Liège ; elle avait obtenu le titre de comte du saint empire romain, qui lui fut depuis confirmé par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en 1723. Elle est divisée en deux branches, dont l'ainée prend le titre de comte d'Hinnisdael de Fumal, et la seconde, celui de comte d'Hinnisdael de Cranhem ; celle-ci habite encore le pays de Liège ; la première s'est fixée en France depuis l'année 1657. Cette famille a donné des mestres de camp de cavalerie, un lieutenant-général au gouvernement de la ville de Namur, des brigadiers et maréchaux de camp, et un gouverneur-général de Saint-Domingue. Elle a joui des honneurs de la cour en 1776, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Les alliances de cette maison sont avec celles d'Awerweys, de Berchin, de Bournel-Monchy, de Carnin, de Cruys, de Fumal, de Gusthoven, de Hoensbroeck, de Kerbeck, de Loughen, de Loos-Corswaren, de Mières, d'Ostrel-de-Lines, d'Ulst, de Rickel, de Vander Gracht, de Wallenrodt, de Lévis. Les armes des d'Hinnisdal sont DE SABLE, AU CHEF D'ARGENT, CHARGÉ DE TROIS MERLETTES DE SABLE.

La famille de la Forest d'Armaillé, famille ancienne, originaire d'Anjou, habite la Bretagne.—Elle est connue, par filiation, depuis Jean de la Forest, connétable de la ville d'Angers en 1444, charge municipale équivalente au titre de capitaine des portes. A Angers on élisait chaque année un nouveau connétable ou capitaine pour chacune des portes de cette ville. Les armes des d'Armaillé sont D'ARGENT, AU CHEF DE SABLE.

J. E. R.

Les Raudot. (I, XI, 112.)—A part Garneau et Ferland qui ne donnent que des généralités, consultez, si vous voulez connaître l'intendance des Raudot, une étude fort intéressante publiée à Auxerre en 1854 chez Perriquet et Rouillé et qui a pour titre : **DEUX INTENDANTS DU CANADA**, par M. Raudot, ancien représentant de l'Yonne. Cette brochure de 44 pages donne des renseignements nouveaux sur la famille et la carrière des Raudot. C'est ce qui a été publié de plus complet jusqu'à nos jours. Il y a aux archives de la marine en France des mémoires rédigés par les Raudot qui sont d'une grande importance. Charlevoix en a publié des extraits. Le reste est complètement inédit.

Voyez aussi une étude récente de M. N.-E. Dionne, dans la livraison d'octobre 1895 de la **REVUE CANADIENNE**, pp. 597-610.

Nous possédons quelques détails intimes sur la famille de Raudot que nous publierons dans le **BULLETIN** aussitôt que l'espace à notre disposition nous le permettra.

J. E. R.

Le portrait de Salaberry. (I, XI, 116.)—Grâce à Jacques Viger, le patriotique antiquaire que Montréal se glorifie d'avoir eu pour premier maire, la gravure a pu conserver les traits du héros de Châteauguay. En 1824, Jacques Viger voulant enrichir sa collection de portraits d'hommes, tant Canadiens qu'étrangers, qui se sont fait quelque réputation au Canada, fit faire celui de Salaberry par un M. Dickinson, peintre américain de réputation. Ce portrait fut gravé par un autre américain du nom de Durand.

Cette gravure, que j'ai le plaisir de posséder et qui est d'ailleurs assez répandue dans le pays, représente le buste du guerrier; revêtu de l'uniforme des Voltigeurs, décoré de la médaille de Châteauguay et de la croix du Bain, la tête découverte et le sabre sous le bras. Un joli cadre entoure ce buste. Au bas sont les armes et la devise de la famille de Salaberry (Force à superbe; mercy à faible) et un médaillon représentant dans le lointain la bataille de Châteauguay. Un peu en avant de l'endroit où l'action est engagée, on voit un tronc d'arbre renversé sur lequel est gravé

CHATEAUGUAY, 26 OCT 1812

Un serpent se mordant la queue, symbole de l'immortalité, entoure ce médaillon.

Au haut du cadre sont les deux faces de la médaille d'or de Châteauguay. Une des faces de cette médaille représente la Grande-Bretagne, tenant de la main gauche une palme et couronnant de la droite le lion britannique couché à ses pieds. Sur le revers est écrit ce simple mot : CHATEAUGUAY. Qu'est-il besoin d'en mettre plus long ? Ce nom n'évoque-t-il pas le souvenir d'un des plus brillants faits d'armes de notre histoire ?

P. G. R.

QUESTIONS

119—Doit-on écrire Cap de Rhé ou Cap Raye ? Les deux expressions sont également employées au Canada ? Quelle est l'origine de ce nom ?

IGNORANT

120—Pourquoi tire-t-on le canon à midi et à neuf heures et demie du soir sur la citadelle de Québec ? Quand a-t-on commencé à tirer ainsi ? Cet usage est-il suivi dans toutes les citadelles ou forts où il y a des garnisons ?

MILITAIRE

121—M. de Chambly, capitaine au régiment de Carignan, est-il mort au Canada ?

XXX

122—Le baron de Lahontan se plaint dans le premier volume de ses voyages, p. 68, (édition de 1705), que le curé de Montréal "a refusé la communion à des femmes du premier rang pour une simple fontange de coul sur."

Pourriez-vous me dire ce que c'est qu'une fontange ?

SAROSTO

123—J'ai souvent entendu dire que le corps du général Wolfe transporté d'abord à Lévis, le 13 septembre 1759, fut ensuite expédié en Angleterre dans un tonneau de Jamaïque, faute d'autre moyen pour le conserver. Est-ce là une simple tradition ou bien un fait attesté par l'histoire ?

J.-M. LEMOINE

124—Peut-on me dire d'une manière précise à quelle date les armes actuelles de l'archidiocèse de Québec ont été adoptées ?

U. L.

125—Sous le régime français n'était-ce pas plutôt saint Joseph qui était le patron du Canada ? Par qui et en quelle année le père nourricier du divin Jésus fut-il ainsi choisi comme patron de la Nouvelle-France ?

CURÉ

126—Je rencontre très souvent dans notre histoire le qualificatif de "officier réformé" accolé aux noms de Français ou de Canadiens-Français qui, j'ai souvent eu occasion de le constater, étaient aussi catholiques que vous et moi. Ce mot "réformé" aurait-il une autre signification que celle qu'on lui donne d'ordinaire c'est-à-dire d'appartenir à la religion réformée ?

A. B.